



AIDE À LA MOBILITÉ

Appel à candidature 2022

La SFPT attribue à ses jeunes membres une aide à la mobilité d'un montant maximum de 5 000 euros dès lors que celle-ci impose un déménagement.

Modalités

- Un appel à candidature par an pour un financement annuel
- En complément d'un financement
- Remboursement sur factures (déplacement, loyer) à concurrence de 5 000 euros.

Conditions d'éligibilité

- Etre membre à jour de cotisation de la SFPT au moment du dépôt de dossier et l'année précédente
- Etre en mobilité l'année de la demande
- Avoir un co-financement (salaire/garde, bourse, ...)
- Avoir publié un article dans Therapies ou FCP ou à défaut s'engager à en soumettre un dans les deux années à venir

Jury

- 3 à 4 membres du Conseil Scientifique n'ayant pas de candidats postulants
- Classement soumis au Conseil d'Administration pour validation
- Le jury se réserve le droit de n'attribuer aucun prix en cas de dossiers de qualités insuffisantes.

Dossier à fournir

- CV court (une page)
 - Résumé du projet de recherche (une page) et le projet professionnel (un paragraphe)
 - Lettre d'accueil du laboratoire d'accueil
 - Avis du chef de service et/ou du laboratoire de recherche membre de la SFPT à jour de cotisations
 - Un courrier d'engagement à présenter les travaux au prochain congrès SFPT
 - La publication d'article dans Therapies ou FCP
- Ou : Un courrier d'engagement à publier un article dans Therapies ou FCP si ce n'est déjà fait

Calendrier

- Dépôt des dossiers : **6 avril 2022**
- Documents à envoyer à secretariat@sfpt-fr.org
- Réponse du jury le jour de la remise des prix au congrès de la SFPT